

**REUNION du Conseil Municipal du 3 Mai 2004**

**20h30**

**Présents** : Claude BIEN, Claude LE GLOANIC, Christian OLIVE, Dominique POIRET, Brigitte HOURLIER, Laurent DEGODET, Jean-Pierre MAZEREEL, Patrick JACQUEMET, Aline BATAILLE, Anne ROBILIARD, Denis LEROY.

**Absents** : Monsieur Jean-Pierre BIGOT pouvoir à Monsieur Claude BIEN  
Monsieur Guy FOURNIER pouvoir à Monsieur Jean-Pierre MAZEREEL  
Monsieur Gérard SCHMIT pouvoir à Madame Brigitte HOURLIER

Monsieur Hubert CROZAT

**Date de convocation** : 28/04/04

Monsieur Denis LEROY est nommé secrétaire de séance.

**I- COMPTES RENDUS DES ORGANISMES INTERCOMMUNAUX**

**1. Communauté de Communes Champagne Vesle**

Les Conseillers prennent connaissance du courrier du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Marne, ayant constaté que le hameau dit « Le Camp » sur la RD 27 ne dispose d'aucun moyen en eau de défense contre l'incendie. Or les Sapeurs pompiers doivent trouver en tout temps 120 m<sup>3</sup> d'eau utilisable en 2 heures sans déplacement des engins de secours, dans ces conditions les plans d'eau situés près des habitations ne peuvent être utilisés.

Ce courrier a été transmis à la Communauté de Communes.

Les Conseillers entendent un compte rendu de la réunion de travail animée par l'Agence d'Urbanisme de Reims, ayant pour sujet « Présentation et Débat sur la Charte de Pays ». 4 grands chapitres ont été évoqués :

1. le pays porteur de développement économique,
2. le pays porteur de développement social,
3. le pays garant de la préservation de l'environnement,
4. le pays garant d'un développement efficace et équilibré.

Chaque conseiller recevra ce questionnaire. Une analyse des réponses sera faite, et la synthèse du dossier sera transmise au SIEPRUR.

**Débat sur le devenir du secteur de Gueux.**

La carte du Schéma Directeur de la Région Rémoise établie en 1992, mais toujours d'actualité sous la dénomination de Schéma de Coordination Territoriale (SCOT), est commentée aux Conseillers.

Ce document de planification fixe à moyen et à long terme, les orientations fondamentales de l'aménagement des territoires intéressés en préservant l'équilibre entre l'extension urbaine, l'exercice de l'activité agricole, le développement des

activités économiques et la préservation des sites naturels, tout en prenant en considération l'existence de risques naturels prévisibles et de risques technologiques.

Le devenir de Gueux au travers du Schéma de Coordination Territoriale.

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers que le Plan d'Occupation des Sols de la Commune, les équipements structuraux, les acquisitions foncières doivent être compatibles avec les orientations de ce Schéma Directeur.

Sur les terres du circuit de Gueux, il existe toujours un secteur d'intérêt général, dont la vocation ludique, sécuritaire, éducative ne peut pas permettre en terme d'urbanisme n'importe quels constructions ou aménagements.

Monsieur le Maire rappelle également que le Plan d'Exposition au Bruit (PEB) limite l'extension du village dans sa partie Nord-Est.

La Commune de Gueux tenant compte de ses dispositions, n'a pas vocation à s'agrandir davantage. Le seuil de 2 000 habitants, voire 2 500, apparaît comme un maximum.

De plus, une protection naturelle par des espaces boisés, et l'acquisition d'un foncier communal, apporterait la quiétude et la qualité de vie rencontrées dans le secteur rural, face à la grande métropole qui souhaite se développer au détriment du terroir des petites communes limitrophes.

## **2. Syndicat des eaux de la Garenne**

Le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, Aisne-Vesle-Suippe (dénommé le SAGE) fixé par arrêté interdépartemental, a été entériné par les Préfets de l'Aisne, des Ardennes, et de la Marne.

L'objectif :

1. Sécuriser la ressource en eau des communes rurales du bassin versant et de l'agglomération rémoise,
2. restaurer la qualité des eaux de rivières, assurer une meilleure gestion des régimes des hautes et basses eaux,
3. protéger et rétablir les milieux naturels de la vallée de l'Aisne et de la Vesle,
4. favoriser la cohérence entre la préservation de la ressource en eau et l'aménagement du territoire.

## **II – COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS COMMUNALES**

### **1. Lotissement « Les ROYATS »**

La Télé alarme

La proposition faite pour une Télésurveillance de la station de relevage du lotissement « Les Royats » établie en 2002, mais non mise en service, ne correspond plus aux exigences de la Société fermière. La technologie a évolué. Le problème est en cours de discussion avec l'entreprise DUBOIS.

Dès l'installation de ce système d'alarme, la rétrocession des installations pour être effective auprès de la Communauté de Communes Champagne Vesle, qui les remettra à la Lyonnaise des Eaux (le fermier).

### Travaux de finition

Lors de la dernière réunion de chantier, il a été constaté de nombreuses dégradations occasionnées par les constructeurs de pavillons.

Un courrier a été transmis à tous les propriétaires concernés afin de remédier à ces désordres.

Les travaux de réfection réalisés par la SCREG seront facturés directement aux propriétaires des parcelles concernées.

### **2. Travaux Mairie**

L'ouverture des offres relatives aux 7 lots infructueux est programmée le lundi 24 mai 2004 à 17h.

Le Maître d'œuvre, le Cabinet THOMAS, procèdera ensuite à l'analyse des propositions.

### **3. Travaux Cantine**

Les travaux pour la construction de la cantine ont commencé ce jour.

### **4. Zone Artisanale**

La demande du certificat de viabilité pour la 1<sup>ère</sup> tranche est en cours auprès des services de la DDE. Les ventes des parcelles pourront être finalisées très rapidement.

Les réseaux profonds sont achevés, les entreprises donnent entière satisfaction. Les délais seront respectés. Le certificat de viabilité de la deuxième tranche devrait être délivré pour le 15 juin 2004.

Aucun accord n'a encore été trouvé pour le choix de la parcelle destinée à Monsieur PROMSY. La décision finale est reportée après concertation avec les éventuels acquéreurs.

### **5. Modification du POS**

Monsieur le Maire donne lecture du rapport du Commissaire enquêteur relatif à la 4<sup>ème</sup> modification du POS qui porte sur :

Les deux emplacements réservés N°5 et 6 ne sont pas reconduits.

Le caractère de la zone UE voit sa rédaction élargie, zone regroupant des équipements publics à vocation administrative, festive, sportive, éducative, sociale et de loisirs.

Une petite partie du foncier située actuellement dans le secteur UDe est inscrite en zone UC, afin de ne pas bloquer, dans le cas de reconstruction et/ou d'extension, les constructions y étant édifiées.

Dans le même secteur, une bande de terrain de 3,50m de large sera cédée à la Commune pour la création d'un chemin piétonnier et la mise en place d'une canalisation permettant ainsi le passage du trop plein des eaux du lac vers le ruisseau du Chauffour. Il est prévu l'édification d'un mur d'un côté, et la pose d'un grillage sur muret, doublé d'une haie verte de l'autre.

Les Conseillers approuvent à l'unanimité cette 4<sup>ème</sup> modification, cette décision fait l'objet de la délibération N°29/2004)

## 6. Dossiers Divers

### Réseau téléphonique rue des Ecoles.

Les Conseillers donnent un avis favorable au devis relatif à la dissimulation du réseau France Télécom, rue des Ecoles. Cette décision fait l'objet de la délibération N°30/2004.

### Extension réseau gaz.

Les travaux pour l'extension du réseau Gaz rue de la Petite Montagne sont programmés à compter du 10 mai 2004.

### Evacuation d'air chaud Maison des Sports.

Les Conseillers donnent leur accord pour l'installation d'un système d'évacuation d'air chaud à la Maison des Sports. Le devis de l'entreprise GAYET pour 7 619,72 € TTC est accepté, des crédits avaient été ouverts au Budget Supplémentaire 2003. Les Conseillers souhaitent la mise en place de ce système début juin.

### Bail logement 6 rue de l'Eglise.

Les Conseillers autorisent le Maire à signer le bail pour le logement au 6 rue de l'Eglise. L'appartement sera proposé à un employé communal à titre exceptionnel et transitoire pour une durée de 1 an reconductible. Cette décision fait l'objet de la délibération N°31/2004.

Le mode de chauffage de ce logement mal isolé sera revu dès la mise en service du gaz dans le secteur.

### Logement au-dessus de la Trésorerie.

Le bail avec la Trésorerie arrive à expiration le 30 juin, un renouvellement pour 6 mois devra être envisagé.

Le Receveur des finances ayant fait savoir qu'il n'était pas prévu d'extension de la Trésorerie, l'appartement au-dessus des locaux de la Perception est donc vacant.

Les Services de la Gendarmerie sont intéressés par cet appartement pour un bail à court terme, 1 an.

### Brocante du 1<sup>er</sup> Mai.

Cette manifestation s'est déroulée sous un beau soleil, 272 emplacements pour 225 en 2003. (55% des exposants étaient des habitants de Gueux).

Un emplacement gratuit a été mis à la disposition des jeunes du collège pour mener leur action humanitaire.

La recette s'élevant à 2720 €uros permettra de financer la fête patronale. Les Conseillers donnent leur accord pour l'ouverture des crédits, cette décision fait l'objet de la délibération N°32/2004.

## α AMENAGEMENT – DEVELOPPEMENT - URBANISME

### Centre Commercial

Monsieur JACQUEMET donne un compte rendu de la réunion qui s'est tenue le 28 avril 2004, rassemblant les membres des Commissions Aménagement Développement et Animation.

Tout d'abord les membres de la Commission estiment qu'il est souhaitable de s'en tenir à une population de 2 000 à 2 500 habitants, sans pour autant figer l'avenir, donc prévoir une réserve foncière.

Plusieurs idées ont fusé au sujet de l'emplacement d'un centre commercial, et au choix de l'enseigne.

Aucune décision commune n'émergeant de la réunion, les Commissions ont conclu que le travail de réflexion doit être poursuivi.

### **Salle Multi activités**

Les membres de la Commission Aménagement et Développement après avoir visité des salles à TAISSY, et à MAREUIL SUR AY, se sont retrouvés le 27 avril dernier.

L'avant projet réalisé par le Cabinet ASCISTE, pour un montant de 2 420 000 € HT, est exposé aux personnes présentes. Il comprend :

- Une salle modulable de 500 m<sup>2</sup> plus les annexes (cuisine, rangement, scène, régie, vestiaires, différents locaux ...) le tout sur 1239 m<sup>2</sup>,
- Un tennis couvert et ses dépendances,
- L'aménagement des VRD
- La Maîtrise d'œuvre

Une diminution du projet pour une salle de 400 places au lieu de 500 entraînerait une moins value HT de 214 000 €uros.

Un débat sur le projet a été lancé, plusieurs propositions ont été abordées : grande salle d'animation culturelle pour satisfaire un besoin étendu à d'autres communes, ou salles plus petites à la dimension des besoins du village.

Le projet n'étant pas suffisamment au point, il est demandé qu'un travail de réflexion soit à nouveau mené.

### **α HYGIENE – SECURITE – VOIRIE –**

L'entreprise MAZIER doit effectuer le marquage des places de stationnement rue des Moëttes. Une nouvelle entrevue est envisagée avec Monsieur CORNU.

Afin de régler un différend entre les riverains de la rue Ernest Labbé, des places de stationnement seront définies par les membres de la Commission et l'entreprise SO LO TRA. Faut-il réduire les espaces verts de ce secteur si joliment arboré ?

Le devis établi par l'entreprise TPL pour la mise en place de la fibre optique rue des Ecoles et rue des Sablons s'élève à 32 250,86 €uros TTC sensiblement identique à celui de l'entreprise AMEC SPIE qui s'élevait à 34 556,75 €uros TTC. La fibre optique est-elle d'une réelle nécessité...

## α ANIMATION - CEREMONIES

Suite à l'appel à participation dans le bulletin municipal «Les Gauseries » relatif à un jumelage éventuel, une seule réponse est parvenue à ce jour.

## α INFORMATION –COMMUNICATION.

Les membres de la Commission se sont déplacés sur le site afin de trouver l'endroit le mieux adapté pour la mise en place de la signalétique, zone artisanale.  
Une réflexion est également menée pour une signalisation, sur l'ensemble du village.

La mise en place du site INTERNET avance, le choix de l'hébergeur n'est pas encore fait.

## α EMBELLISSEMENT – FLEURISSEMENT

Les plantations annuelles sont programmées le 15 mai prochain.  
Afin de ralentir la vitesse des véhicules avenue de la Belle Image, une fontaine à fleurs sera mise en place avec panneau de direction réfléchissant. Les candélabres seront positionnés différemment, et protégés par des arceaux, 2 arbres risquent d'être abattus.

## α GROUPEMENT INTERCOMMUNAL-SCOLAIRE DE GUEUX – VRIGNY – THILLOIS

### ▪ Ecole Primaire

Les travaux avancent bien et dans de bonnes conditions. Les cloisonnements sont en cours. Le devis établi par l'Entreprise BLANCHARD pour la pose d'une goulotte et de prises électriques pour un montant de 1 170,88 € TTC a été accepté par les Conseillers.

Quelques dates à retenir :

La chorale le 25 mai à 20h30 à l'Eglise de GUEUX

La kermesse le 20 juin prochain

### ▪ Ecole Maternelle

Il est demandé à la Commission Voirie de réfléchir à l'aménagement de places de stationnement sur la partie restante. Les travaux qui n'auront pas été prise en compte par la Communauté de Communes seront réalisés par la Commune.

### ▪ Accueil Périscolaire

L'Assemblée Générale a été présidée et présentée par Monsieur GOUERRE et son équipe. Cette activité se déroule à la satisfaction générale.

Des animations pour les enfants de plus de 10 ans sont projetées.

## α JEUNESSE

### 1. Conseil Municipal des Jeunes

Il est demandé la mise en place d'une boîte aux lettres à la Mairie ce qui a été accepté.

## 2. Jeunes du Foyer Rural

La finition des aménagements du terrain de cross est commencée, cette opération est menée par les jeunes

### α SPORTS

L'Assemblée Générale ne regroupant que les présidents de section est programmée le 18 mai prochain au club house du tennis.

## III – DELIBERATIONS

### O. N° 29/2004 - Approbation du Plan d'Occupation des Sols modifié valant P.L.U.

VU les dispositions du Code de l'Urbanisme en vigueur, et notamment son article L 123-13

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 13 janvier 2003 approuvant le P.O.S. révisé

VU l'arrêté municipal n° 6 en date du 29 janvier 2004 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique relative à la modification du P.O.S. de la Commune de GUEUX

ENTENDU les conclusions du Commissaire Enquêteur,

CONSIDERANT que les résultats de ladite enquête publique ne justifient que des modifications mineures du projet du P.O.S. valant P.L.U.

CONSIDERANT que le projet de modification du P.O.S. valant P.L.U., tel qu'il est présenté au Conseil Municipal, est prêt à être approuvé conformément au Code de l'Urbanisme,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

⇒ DECIDE d'approuver le P.O.S. valant P.L.U. tel qu'il est annexé à la présente,

⇒ DIT que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R 123-24 et R 123-25 du Code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois, et d'une mention dans le journal local « L'UNION ».

⇒ DIT que, conformément à l'article R 123-25 du Code de l'Urbanisme, le P.O.S. modifié valant P.L.U. est tenu à la disposition du public à la Mairie de GUEUX, aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Sous-Préfecture de l'Arrondissement de REIMS et à l'Agence d'Urbanisme et de Développement de la Région de REIMS, place des Droits de l'Homme à REIMS.

⇒ DIT que la présente délibération sera exécutoire : après l'accomplissement de la mesure de publicité précitée.

### O. N° 30/2004 - Dissimulation du réseau de France Télécom rue des écoles

Les Conseillers prennent connaissance du devis relatif à la dissimulation du réseau de France Télécom rue des écoles.

Le devis comprend l'étude, et le suivi de chantier, le câblage, et la pose de celui-ci pour un montant total de 2 224,42 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte le devis
- Autorise le Maire à signer la convention avec France Télécom.

**O. N° 31/2004 Bail logement Communal au 6 rue de l'Eglise.**

Monsieur le Maire informe les conseillers que la Lyonnaise des Eaux a libéré le logement sis à GUEUX au 6 rue de l'Eglise.

Il est proposé de le mettre à disposition d'un employé communal, à titre exceptionnel et transitoire, pour une durée de 1 an, à compter du 1er mai 2004 et reconductible par tacite reconduction.

Le loyer annuel est fixé à 3 540 €, et sera révisé automatiquement chaque année à la date anniversaire du contrat en fonction de la variation de la moyenne sur 4 trimestres de l'indice national du coût de la construction publié par l'INSEE. L'indice de référence est celui du 4<sup>ème</sup> trimestre 2003.

Les Conseillers après en avoir délibéré,

- acceptent cette proposition,
- autorisent le Maire à signer le bail

**O. N° 32/2004–Autorisation d'ouverture de crédits BROCANTE du 1<sup>er</sup> Mai 2004.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, suite à la brocante du 1<sup>er</sup> Mai 2004, organisée par le Comité des Fêtes,

Décide de procéder aux ouvertures des crédits sur le budget de l'exercice 2004 :

⇒ En RECETTES

<b>Compte 7336</b>	Droits de Place	<b>2 720 euros</b>
--------------------	-----------------	--------------------

⇒ En DEPENSES : (sous forme de subvention au Comité des Fêtes)

<b>Compte 65748</b>	Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé	
	Ligne Comité des Fêtes	<b>2 720 euros</b>

Madame Brigitte HOURLIER ne prend pas part au vote.

**IV – QUESTIONS DIVERSES**

Les Conseillers entendent les informations suivantes :

- ⇒ Le revenu des valeurs mobilières de la Commune s'élève à 54 250 € pour l'année 2003
- ⇒ Le recensement de la Population aura lieu en 2005

- ⇒ Une enquête statistique menée par l'INSEE auprès des familles de Gueux ayant pour objet l'Etude sur l'évolution des conditions de vie en Europe a lieu actuellement.
- ⇒ La Loi relative à l'archéologie préventive a été publiée au Journal Officiel
- ⇒ La 31<sup>ème</sup> marche des Elus se déroulera à SARCY. Monsieur DEGODET et Madame Brigitte HOURLIER représenteront la Commune.
- ⇒ les 12 heures de Gueux sont organisées le 4 juillet 2004 par les amis du Circuit. Les conditions de sécurité restent à établir.
- ⇒ Le devis SAMSIC pour le nettoyage annuel des vitres de la Maison des Sports est accepté
- ⇒ Le tableau des élections européennes du 13 juin 2004 a été établi.
- ⇒ A la demande de plusieurs conseillers, il est précisé que les terres du circuit situées derrière les tribunes peuvent être difficilement, dans l'état, remise en culture. En effet, de nombreux vestiges métalliques ont déjà occasionné plusieurs mises hors d'usage de pneus de tracteurs agricoles.
- ⇒ Des négociations ont lieu à propos de la délocalisation des Etablissements COMPAS, le long de la RN 31 sur le territoire de la Commune de Gueux.
- ⇒ De la dangerosité pour les cyclistes et moto cyclistes, occasionnée par les bordures en matière malléable qui limitent la chaussée de la déviation. Un courrier sera adressé au Conseil Général.
- ⇒ l'Assemblée Générale de l'ADMR qui aura lieu le 7 mai à 20h30.
- ⇒ Le chemin appartenant à l'Association Foncière qui longe le lotissement des Royats est trop fréquemment emprunté par des quads, des 4x4, et autres. En accord avec le Président de l'AF, une chaîne de clôture sera mise en place pour indiquer le caractère privé des chemins de l'Association Foncière qui peuvent être empruntés par les piétons mais non par les engins motorisés.